**Les 18,6 milliards d’euros de profits doivent servirent à augmenter les salaires !**

**Plus notre travail rapporte, moins on gagne !**

**Avec 18.6 milliards d’€ de bénéfices pour l’année 2023, c’est plus 11% par rapport à l’année dernière. Mais comment avec plus de bénéfices on peut toucher moins ?**

L’accord d’intéressement/participation signé par **FO, CFTC, CFE/CGC, CFDT** permet ce genre d’arnaque avec notamment l’article 2.2 de cet accord. Vous pouvez retrouvez l’accord signé sur notre site internet :

<https://psasochaux.reference-syndicale.fr/accord-de-participation-et-dinteressement-2022-2024-psa-automobiles-sa-stellantis-nv-succursale-france/>

**Rappel des bénéfices et du montant des primes pour 100% de présence :**

* **2019 : 3.3 milliards et 4100€ brut mini**
* 2020 : 2 milliards et 3000€ brut mini
* 2021 : 13.4 milliards et 4000€ brut mini
* 2022 : 16.8 milliards et 4300€ brut mini
* **2023 : 18.6 milliards et 4100€ brut mini**

**En 2023 avec 18,6 milliards de bénéfices on va toucher un montant global identique à 2019 (3,3 milliards de bénéfices), alors que les profits ont plus que quadruplés…**

L’argent dégouline et les actionnaires vont pouvoir se goinfrer cette année avec 6.6 milliards contre 4.3 milliards l’année dernière, alors que les embauchés en CDI gagneront moins 200€ brut sur le global : Cherchez l’erreur et remerciez qui de droit.

**Cette année encore, les intérimaires n’auront droit à rien**, alors qu’ils tiennent souvent les postes les plus durs, et **qu’ils ont contribués eux aussi à créer ces 18.6 milliards de profits**. **C’est inacceptable et révoltant !**

Au chapitre économies sur notre dos, **après les moins 200€ sur la participation/intéressement il ne faut pas oublier les 1000€ de prime PPV qui n’ont pas été versés.**

N’oublions jamais que ces profits **sont le fruit de notre sueur, de notre fatigue, des heures supplémentaires obligatoires, des GJP, du sous-effectif constant qui augmente nos charges de postes, mais aussi de nos salaires à la traine depuis tant d’années**.C’est aussi la destruction de plus **de 130 000 emplois** dans le groupe avec le mariage PSA et FCA il y a **3 ans**.

**Pour la CGT, le compte n’y est pas et les primes ne peuvent pas remplacer une augmentation générale de 400€ pour tous ! Il ne devrait pas y avoir un salaire inférieur à 2000€ net et face à l’inflation, les salaires doivent être indexés sur l’augmentation réelle des prix !**

**Montants des primes !**

Comme chaque année, les salariés devront répondre soit par courrier, soit sur le site de Natixis, **du 8 mars au 8 avril 2024** pour toucher les primes. Les sommes seront versées à partir **du 12 avril 2024**.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | Participation | Supplément exceptionnel | **Total** |
| Mini BRUTMini NET | 3714€3353€ | 386€348€ | **4100€****3701€** |
| Moyen BrutMoyen Net | 4049€3656€ | 421€380€ | **4470€****4036€** |
| Maxi BrutMaxi Net | 5360€4840€ | 558€503€ | **5918€****5343€** |

Ces sommes sont données sur la base de 100% de présence, pour un salarié à temps plein. **Si vous avez été malade par exemple il faut encore retirer une dizaine d’euros par journée d’absence !**

**Merci à l’accord qui pénalise les malades, qui n’ont pas fait le choix d’être malades...**

**Chômage partiel et amputation de nos salaires !**

Dès la fin du mois, et avec la signature de l’accord de transition de la nouvelle convention collective signé par **FO, CFTC et CFE/CGC**, pour remonter la borne basse, la direction va ponctionner la paye des salariés en équipe à hauteur de :

* **16% X 2 jours en février et,**
* **16 % X 2 jours en mars**

En février, les 8 jours de H- ne seront payés qu’à 84%, primes de transport et d’ICH ne sont pas payées, encore du manque à gagner sur nos salaires ! **Mais c’est l’organisation du travail de la direction qui provoque des aléas de production.**

**La CGT revendique que la direction paie à 100% les H- à tous les salariés, intérimaires inclus, la suppression des compteurs H+/H- et celle du compteur H- de récupération !**

**Avec les milliards d’euros de bénéfices que notre travail rapporte, nos paies doivent être complètes, c’est à la direction d’assumer les conséquences des aléas de la production !**

**Pour les femmes, des pertes de salaire supplémentaires !**

En 2024, l’écart moyen des salaires entre les hommes et les femmes, dans le secteur privé est encore de 24%. Dans la métallurgie et notamment chez Stellantis, dans les secteurs de production, les femmes subissent aussi la masculinisation des métiers, là où l’employeur devrait adapter le travail à l’homme, il ne répond pas à son obligation légale. La conséquence c’est que les salariées, entre autres, subissent des difficultés de reclassement et d’adaptation de postes.

**La CGT revendique tout au long de l’année une égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes.**

**Dans le cadre de la journée du 8 mars, journée internationale des droits des femmes, la CGT vous propose pour cette journée, un moyen de vous exprimer sur ce sujet, *(le lieu et l’heure vous seront communiqués dans un prochain tract)***